

Notre charte



1. Préambule : la charte : ce qu'elle est, ses fonctions, ses usages (*)

1. 1 La charte : ce qu'elle est

Il s'agit d'un document écrit qui fait date. Elle atteste de l'existence d'une réflexion sur nos références communes, axiologiques, épistémologiques et méthodologiques. Elle donne des repères éthiques pour les pratiques de l'Association.

1. 2 La charte : ses fonctions

Ses fonctions sont triples : identitaire, constituante, référentielle. En tant qu'énoncé de principes qui orientent la pratique des récits de vie, la charte rassemble formateurs, chercheurs et intervenants en une collectivité instituée.

Au-delà de cette identité interne à l'Association, la charte présente la spécificité de l'ASHVIF et en assure la crédibilité dans le champ large des pratiques de l'approche biographique.

1. 3 La charte : ses usages

La charte n'est pas un instrument de normalisation des pratiques des membres de l'Association. Elle n'a pas non plus pour objet d'être la référence éthique des narrateurs. Positivement, la charte constitue une référence commune pour le questionnement des membres d'ASHVIF.

À ce titre, il est requis de tout candidat à l'adhésion à l'ASHVIF qu'il souscrive aux propositions de la charte et qu'il contribue à son évolution. La charte fait l'objet d'un débat périodique.

2. L'objet de l'Association

2. 1. Le but de l'ASHVIF est de développer des pratiques d'histoire de vie par le moyen du récit de vie, dans les champs de la formation, de la recherche et de l'intervention.

Il s'agit d'une démarche qui met au centre le sujet narrateur, en tant que celui-ci définit son objet de quête et développe un projet de compréhension de soi par soi et par la médiation d'autrui.

2. 2. La visée qui oriente, traverse et soutient les pratiques de récit de vie est l'émancipation personnelle et sociale du sujet.

Par « émancipation », on entend l'action qui tend à substituer un rapport d'égalité à un rapport d'assujettissement.

Comme pratique de formation, le récit de vie permet au sujet de saisir ses enjeux existentiels au sein de la collectivité.

(*) Aménagement, suite à l'AG extraordinaire du 19-10-02, de la version produite après le symposium tenu à Paris les 1er et 2 juin 2002

Comme pratique d'intervention, le récit de vie permet au sujet, à partir d'une explicitation de son parcours de vie, de disposer des moyens nécessaires à une prise de conscience réflexive et critique, en vue de se situer comme acteur social dans un projet d'action plus lucide et plus pertinent.

2. 3. Cette démarche autobiographique a donc une triple fonction ; celle de recherche (production de connaissances), celle de formation et celle d'intervention (mise en forme de soi dans une perspective d'action sociale).

2. 4. Les effets de l'expérience d'une pratique de récit de vie sont multiples et essentiellement relatifs à la singularité des personnes qui s'y engagent. Ils peuvent être d'ordre épistémique (un gain de savoir quant à son passé, son avenir et ses ressources et contraintes actuelles), identitaire (selon la variété des dynamiques possibles), voire thérapeutique.

2. 5. Une des conséquences majeures de la manière dont l'Association définit son objet est de récuser le clivage entre théorie et pratique. Celui-ci concerne la distribution hiérarchisée des places du chercheur, du praticien et du sujet narrateur (individu ou groupe). L'Association entend lui substituer un rapport dialectique où les théories interrogent les pratiques et vice versa. Elle en attend un effet de renouvellement à la fois dans le champ des pratiques de recherche, de formation et d'intervention et dans le champ de la théorisation, en éducation permanente et en formation des adultes tout spécialement.

3. La relation du formateur, du chercheur et de l'intervenant avec le narrateur (individuel ou collectif)

3.1 Une humanité partagée

La production narrative en groupe requiert un climat de confiance mutuelle qui soutient la reconnaissance de la singularité du sujet et l'ouverture à l'altérité vécue comme une humanité partagée.

3.2 Un partenariat

La construction d'un projet de recherche-formation-intervention par le récit de vie s'appuie, d'une part, sur l'explicitation de l'offre faite par le formateur, le chercheur ou l'intervenant et, d'autre part, sur l'expression par les narrateurs potentiels de leurs intentions et de leurs attentes. Les narrateurs sont donc partenaires dès le début de la démarche. Ce partenariat se fonde sur la reconnaissance de l'autonomie du narrateur dans la construction de son témoignage et sur le devoir de réserve de celui qui accompagne le processus narratif à chacune de ses étapes (production, socialisation, analyse et interprétation). C'est ainsi que le narrateur demeure le sujet auteur à la fois de son récit et du sens qui en est proposé. Le tiers - accompagnateur (formateur, chercheur ou intervenant) participe à une co-production du sens lorsqu'il croise le récit avec sa question de recherche et communique les résonances qu'éveille en lui le récit.

3.3 Une contractualisation

L'engagement concret des partenaires dans cette démarche se traduit par une contractualisation explicite. Celle-ci porte notamment sur les modalités de réalisation et les clauses qui protègent la confidentialité et les droits d'auteurs des narrateurs.

3.4 Une pratique en contexte

L'approche biographique peut se pratiquer dans des contextes institutionnels variés, dont les caractéristiques doivent être prises en compte, d'une part, dans l'appréciation de l'opportunité d'une mise en oeuvre de l'approche biographique et, d'autre part, dans la construction du projet concret.

4. Les exigences de la fonction de formateur, de chercheur ou d'intervenant en récit de vie

4. 1. Il appartient au formateur, chercheur ou intervenant en récit de vie de construire par rapport à sa propre pratique une analyse critique et une évaluation. Celle-ci se réalise, d'une part, dans l'interaction avec les narrateurs à propos de la démarche autobiographique qu'il accompagne et, d'autre part, dans le partage de son expérience à l'occasion de pratiques de co-animation et lors de sessions d'analyse de pratiques entre pairs au sein de l'Association. Ces échanges revêtent un caractère de convivialité dégagée, autant que possible, des relations hiérarchiques.

4. 2. L'Association demande que le futur formateur ait lui-même fait l'expérience d'une démarche autobiographique.

4. 3. L'Association ne privilégie aucun référent théorique particulier. Elle valorise le recours à des théories et méthodes plurielles et favorise les débats sur ces questions par exemple lors de présentations de productions écrites des membres. »

5. Ouvertures

L'Association entend mettre en oeuvre un certain nombre de chantiers. A titre d'exemple, on peut citer :

- la dimension « esthétique » de la formation-recherche-intervention en histoire de vie ;
- l'inscription de la perspective anthropo-formative en histoire de vie ;
- la dimension interculturelle des histoires de vie.